

Exploration de deux laboratoires naturels pour étudier l'aliénation parentale

Gagné Marie-Hélène, Cyr Francine, Drapeau Sylvie, Saint-Jacques Marie-Christine, Lessard Geneviève

CRSH 2008-2010

Résumé

L'*aliénation parentale* (AP) est vue comme une extension du conflit conjugal chez l'enfant. Selon la conception la plus véhiculée, l'enfant fait alliance avec un parent dit « aliénant » pour rejeter son autre parent sans raison valable (Gardner, 2002a). Bien que les manifestations associées à l'AP soient observées depuis longtemps par les professionnels des domaines socio-sanitaire et légal (Kelly & Johnston, 2001; O'Leary & Moerk, 1999; Warshak, 2001), le phénomène a été très peu étudié. Les controverses relatives à sa définition, à sa prévalence et à sa sévérité persistent et nuisent au développement d'outils de recherche et d'intervention fiables et valides (Gagné, Drapeau, & Hénault, 2005). De plus, ce « flou » alimente les tensions entre les groupes sociaux qui défendent des intérêts parfois divergents (droits des femmes, des pères, des enfants...) et nuit à l'action en partenariat, pourtant jugée essentielle en situation d'AP (Gagné, Duquet, Jean, & Nadeau, sous presse).

Fondamentalement, le débat s'articule autour de la définition de l'AP. Certains experts la décrivent comme une psychopathologie à titre de trouble de l'enfance à inscrire dans la prochaine édition du *Diagnostic and Statistical Manual* (DSM : American Psychiatric Association, 1994) (Gardner, 2002a; Warshak, 2001). On parle alors de « syndrome » d'AP. Toutefois, pour qu'un syndrome ait une utilité diagnostique, il ne suffit pas qu'il décrive une constellation de symptômes: il doit aussi éclairer les causes, le pronostic et le traitement du problème en question. Certains auteurs jugent que le syndrome d'AP tel que formulé ne remplit pas ces conditions (Faller, 1998; Kelly & Johnston, 2001; O'Leary & Moerk, 1999). L'état actuel des connaissances est extrêmement parcellaire, et donc plusieurs auteurs suggèrent de mettre de côté l'idée d'un syndrome et de considérer le phénomène d'AP sous un angle systémique (Kelly & Johnston, 2001; Waldron & Joanis, 1996). Dans cette perspective, l'AP est vue non pas comme une problématique strictement psychiatrique, mais comme un problème de santé publique qu'il convient de lire dans une perspective écologique. De fait, chaque acteur familial est susceptible de jouer un rôle dans l'apparition et le maintien de l'AP. Ces rôles interdépendants s'inscrivent dans l'écologie de la famille, notamment dans les rapports de pouvoir en jeu (Gagné et al., 2005). L'AP est alors vue comme une réaction extrême du système familial à un contexte difficile. Ce contexte inclut des éléments d'adversité familiale, mais aussi des influences environnementales plus larges (ex. : famille élargie, intervenants impliqués, réponses socio-sanitaires et judiciaires).

Que l'on conçoive l'AP comme un diagnostic psychiatrique ou systémique, les questions liées à son évaluation différentielle, ses corollaires et ses effets sur l'adaptation et la santé des jeunes demeurent cruciales et dans tous les cas, sous-documentées sur le plan empirique. Cette initiative de développement de la recherche (IDR) vise donc à poser des bases solides pour de futures recherches en matière d'AP en identifiant les méthodologies et les partenariats les plus

prometteurs pour l'étude de cette problématique et en recueillant des données préliminaires sur des familles affectées. Spécifiquement, il s'agit de :

1. Explorer et comparer le potentiel de deux « laboratoires naturels » pour étudier l'AP : (a) *les services d'expertise et de médiation familiale en centres jeunesse* qui réalisent, à la demande des juges de la Cour supérieure, des expertises psychosociales dans les situations de droit de garde et d'accès ou de révision de la garde des enfants; (b) *la protection de la jeunesse*, où des jeunes peuvent être signalés et recevoir des services pour cause de « mauvais traitements psychologiques », un motif de protection qui inclut les conflits graves entre les parents.
2. Dans chacun de ces « laboratoires naturels », élaborer et pré-tester des méthodologies permettant de (a) documenter l'ampleur de l'AP et les caractéristiques familiales et contextuelles qui y sont associées et (b) clarifier les liens conceptuels et empiriques qui relient l'AP aux réactions d'adaptation à la séparation ou à la recombinaison familiale, aux conflits conjugaux, à la violence conjugale et à la violence / maltraitance envers l'enfant.

Cette démarche débouchera sur la préparation d'un projet de recherche d'envergure, bien ancré dans des données empiriques préliminaires, pertinent à la fois théoriquement et socialement, et dont la faisabilité aura été éprouvée.